

## Compte rendu de séance

### Séance du 7 Juillet 2021

L' an 2021 et le 7 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur FAROUX Jean-Michel, Maire de Mauprévoir.

**Présents** : Mmes : BAILLOT Sylvie, COUSIN Catherine, VIGNAUD Catherine, MM : BONNEAU Olivier, FAROUX Jean-Michel, FAUGEROUX Patrice, GERMANAUD Franck, GIRAUD Nicolas, ROUSSEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LANGLOIS Nelly à M. BONNEAU Olivier  
Mmes : MARTIN Caroline à M. ROUSSEAU Bernard, MOREAU Muriel à M. FAROUX Jean-Michel, ROUSSEAU Aurore à Mme VIGNAUD Catherine, M. MARTIN Dominique à M. FAUGEROUX Patrice

Absent(s) : M. BAILLARGE Philippe

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 01/07/2021

**Date d'affichage** : 01/07/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Prefecture de Montmorillon  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BAILLOT Sylvie

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- 27-01/2021 - Admissions en non-valeur  
28-02/2021 - Décision modificative n° 2

**réf : 27-01/2021 : Admissions en non-valeur**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame la Trésorière Municipale de Civray a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget communal.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à **107,53 €**.

Il précise que ces titres concernent des inscriptions à la restauration scolaire comme détaillé ci-dessous :

Numéro de pièce	Objet	Non-valeur
T-21-2016	Cantine	107,50 €
T-183-2015	Cantine	0,01 €
T-101-2016	Cantine	0,01 €
T-109-2016	Cantine	0,01 €
TOTAL		107,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 107,53 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à mandater cette dépense à l'article 6541.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 28-02/2021 : Décision modificative n° 2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget de la commune de Mauprévoir,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget communal de l'exercice 2021.

**Section Fonctionnement – Dépenses**

- Article 6817 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : - 5 426,75 €
- Article 6817 – 043 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : + 5 426,75 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte et autorise le Maire à procéder à ces modifications de crédit.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Complément de compte-rendu :

- 1) Assemblée Générale de l'Association PAULA : Le Maire et les 4 adjoints ont participé samedi 26 juin à l'Assemblée Générale de l'association PAULA qui s'est déroulée à la Salle de Paradis avec la participation du Président de l'UDAF de la Vienne et la Présidente de la Maison des Familles qui se situe sur le site même du CHU de Poitiers. L'association PAULA a géré les déplacements pour transporter les aînés vers le centre de vaccination à Civray.
- 2) Le bureau reste inchangé, Madame BOULIN est réélue Présidente de l'association. L'association a fait un don de 1000 € à l'association « la Maison des Familles » qui accueille les proches des personnes hospitalisées.
- 3) Comité des Fêtes : Monsieur BARBIER Cédric est le nouveau Président du Comité des Fêtes en remplacement de Monsieur CAILLAUD Cédric qui devient Vice-Président. Deux dates à retenir : le 21 juillet concert gratuit organisé par la MJC avec un petit marché de producteurs locaux et les 28 et 29 août, fête du village avec le samedi midi plateau repas, fête foraine, concours de belote organisé par le club des aînés l'après midi et concours de boule organisé par le club de foot. Vers 19 heures : Banda de Smarves, repas, feu d'artifices dans le pré du château et petit bal sur la place. Dimanche : vide grenier, marché de producteurs et repas champêtre animé avec le groupe "les petites brêles".
- 4) L'Assemblée Générale de l'ASPCM s'est déroulée, le jour des élections régionales et départementales. Seulement le Maire a pu y assister partiellement en raison de la tenue des bureaux des élections. Reste le problème de la mise aux normes de l'éclairage d'un stade qui permettrait le déroulement des matchs de qualification en nocturne.
- 5) Assemblée Générale du théâtre : La Présidente Madame PELLIER a démissionné et Mesdames RIGAUD et GODET la remplacent. Reprise éventuelle de leurs activités en septembre. Suivant l'évolution de la crise sanitaire et si il y a obligation de respecter une jauge de spectateurs, les représentations en mars seront annulées.
- 6) Eoliennes : Monsieur le Maire et Monsieur FAUGEROUX ont participé à une manifestation contre les éoliennes à Lathus. Symboliquement 42 élus étaient présents pour 42 éoliennes en projet.

- 7) Proposition de Caroline MARTIN pour mettre une annonce dans un journal spécialisé en Grande Bretagne (coût estimatif entre 1425 € et 1740 €). Monsieur Barry LEECH présente aux membres du conseil un site anglais sur lequel la commune a la possibilité de déposer une annonce ainsi que des pièces jointes. Le coût de cette prestation est seulement pour un mois. Il est proposé d'en informer la Fédération des ADMR de la Vienne qui est en charge du recrutement.
- 8) Situation sur les écoles du RPI Pressac - Mauprévoir : une nouvelle maîtresse prendra ses fonctions à la rentrée en septembre à la classe maternelle de Mauprévoir. Pas de changement pour la répartition des classes entre Mauprévoir et Pressac. L'effectif prévu est de 49 élèves pour la rentrée prochaine, soit une perte de 10 élèves. 20 élèves pour l'école maternelle, 13 pour la classe de CP / CE1 et 16 pour la classe de CE2, CM1 et CM2. Elodie EIMERY est la nouvelle institutrice avec un temps de travail à 75%, une autre institutrice sera en fonction tous les jeudis.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 09/07/2021  
Le Maire  
Jean-Michel FAROUX